

**EPA Plaine du Var/Comité Permanent de Concertation
Groupe de Travail Inter-Collèges
Études documentaires préparatoires aux observations à formuler¹**

●
**OIN Plaine du Var et EPA
Mémento²**
●

L'OIN Plaine du Var : un territoire de 10 000 ha sur 15 communes, entièrement intégré dans la métropole Nice Côte d'Azur, comprenant 116 000 habitants et 60 000 emplois

●
RAPPELS CHRONOLOGIQUES

2 décembre 2003

Signature de la DTA 06

La plaine du Var : "*Secteur stratégique : un territoire clé pour le développement économique, social et écologique des Alpes-Maritimes*"

21 février 2007

Validation en réunion interministérielle du principe de la création d'une opération d'intérêt national (OIN) sur la Plaine du Var

21 mai 2007

Installation d'une mission de préfiguration

07 mars 2008

Décret en Conseil d'État de création de l'opération d'intérêt national

30 juillet 2008

Décret portant création de l'EPA Plaine du Var

19 décembre 2012

Adoption du projet de territoire

12 mars 2012

Signature d'un protocole de partenariat 2011-2026

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)

Gouvernance de l'EPA

Le Ministère en charge de l'Urbanisme

Le Ministre en charge de l'urbanisme (Madame Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires) exerce la tutelle sur l'EPA, nomme et révoque son Directeur, après avis du préfet et du président du Conseil d'administration

Le Préfet du Département

Il assiste de plein droit au CA sans être membre délibérant, et soumet au CA toute question utile et exerce le "contrôle" de l'EPA : les délibérations du CA ne sont exécutoires qu'après approbation par le préfet (dans un délai d'un mois).

¹ études engagées suite à la rencontre organisée à Nice le 3 septembre 2013 par le GIR Maralpin

² L'ensemble des informations et données figurant dans cet aide-mémoire émane exclusivement de documents officiels

Le Directeur général de l'EPA

Succédant à Xavier Hemeury (qui entra en fonctions le 10.04.2012), Pascal Gauthier a été nommé Directeur général par arrêté du 04.09.2013 de la ministre en charge de l'urbanisme ; depuis le 27.01.2014, il a Oliver Sassi pour adjoint.

Le Conseil d'administration de l'EPA

Sa composition est fixée par décret. Dans ce cadre, la désignation des membres est faite, selon les collèges, par arrêté ministériel ou par délibération des assemblées des collectivités. Le collège État compte 8 membres, le collège Collectivités territoriales 13 membres, et le collège des personnalités qualifiées 5 membres.

La Réunion des Administrateurs de l'État (RAE)

Avant chaque CA, réunion des membres du Collège "État" du CA (ou des personnes désignées par ces membres) en présence du DG de l'EPA.

Le Comité Permanent de Concertation (CPC)

Un Comité permanent de concertation, animé par l'EPA mais indépendant de son CA, a été mis en place à partir de septembre 2013. Cette demande d'associations et d'élus membres du CA a été appuyée par un courrier de la Ministre Cécile Duflot du 5 mars 2013 ; sa mise en place a été approuvée par le CA de l'EPA le 8 juillet 2013. Il est composé de représentants de l'État, des collectivités locales, d'associations, d'organisations socioprofessionnelles et de personnalités qualifiées.

Rôle de l'EPA

L'EPA intervient aujourd'hui

- comme maître d'ouvrage sur quatre opérations prioritaires
 - Grand Arénas
 - Nice Méridia
 - Éco-parc de la Baronne-Lingostière
 - Éco-quartier de la Digue à Saint-Martin du Var,
- dans le cadre d'études de faisabilité au sein de périmètres de ZAD ou sur certaines communes du périmètre,
- en accompagnement des projets des partenaires,
- dans le cadre d'actions thématiques, notamment en matière d'éco-exemplarité.

Objectifs de l'EPA en 2014

- Conforter la caractère d'Opération d'Intérêt National
- Élaborer le projet stratégique et opérationnel
- Mettre en place une concertation (Comité permanent de concertation)
- Sortir de terre les premières opérations

Le protocole de partenariat (2016-2026)

Passé entre l'État, la Ville de Nice, la Communauté urbaine NCA, le Conseil régional 06 et l'EPA Plaine du Var, il fixe les enjeux et les objectifs, partagés entre les différents signataires et définit les orientations urbaines et la programmation associée aux premières opérations prioritaires qui seront menées par l'EPA [1 286 000 m² SHON de bureaux, logements et commerces, 108 ha aménagés]. Il précise les engagements pris par chaque signataire, en particulier sur le plan financier. Le montant financé par l'État est de 1,453 milliards d'euros par an sur 15 ans, soit 54 % de l'opération (27 % par le Conseil Régional, 12 % par NCA, 7% par le Conseil Général 06).

ENJEUX ET RÔLE DE LA DREAL

Rôle de la DREAL Paca

Membre du Conseil d'administration de l'EPA, la DREAL Paca participe aux Réunions des Administrateurs État (RAE), ainsi qu'au Comité Permanent de concertation (CPC). Elle prend part à l'élaboration du Projet Stratégique Opérationnel (PSO) et contribue aux études pilotées par l'EPA (Projet de territoire, CRQE, Continuités écologiques, etc.).

Objectifs 2014

- Aider l'EPA à conforter les caractères d'Opération d'Intérêt National
- Appuyer l'action de l'EPA dans la connaissance des réalités et enjeux présents sur le territoire dans les différents domaines de l'aménagement durable
- Participer en lien avec la DHUP à l'élaboration du PSO
- Assister l'EPA dans l'élaboration des labels "Écoquartier"

Enjeux du territoire Plaine du Var

- Prévention des risques naturels (notamment ceux liés aux crues du Var) et technologiques
- Restructuration et requalification paysagère de la Plaine du Var (cf. DTA)
- Préservation et maintien des espaces non urbanisés, notamment des terres agricoles (cf. DTA)
- Restauration des connexions et fonctionnements écologiques
- Performance environnementale et énergétique du bâti
- Mixité fonctionnelle et sociale, etc.

L'OIN Plaine du Var a vocation à être exemplaire en matière de stratégie d'aménagement durable pour l'ensemble de son territoire.



Actualisation sources : janvier 2014
État au 27.04.2014